Informations de base

2002/2075(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002 **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	TRENTIN Bruno (PSE)	21/11/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	SCHMID Herman (GUE /NGL)	24/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2443	2002-06-21
Affaires économiques et financières ECOFIN	2424	2002-05-07
Affaires économiques et financières ECOFIN	2442	2002-06-20
Affaires économiques et financières ECOFIN	2432	2002-06-04
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2431	2002-06-03

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/04/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0191	Résumé
07/05/2002	Débat au Conseil		Résumé

13/05/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/05/2002	Vote en commission		
13/05/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0161/2002	
14/05/2002	Débat en plénière		
16/05/2002	Décision du Parlement	T5-0245/2002	Résumé
16/05/2002	Fin de la procédure au Parlement		
03/06/2002	Débat au Conseil		
04/06/2002	Débat au Conseil		
20/06/2002	Débat au Conseil		
31/07/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2075(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/16126

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0161/2002	13/05/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0245/2002 JO C 180 31.07.2003, p. 0404-0483 E	16/05/2002	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	10093/2002	21/06/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0191	24/04/2002	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2003)0004	14/01/2003	Résumé

Document de suivi	SEC(2003)0033	14/01/2003	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32002H0549 JO L 182 11.07.2002, p. 0001-0050	21/06/2002	Résumé

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 21/06/2002 - Document annexé à la procédure

Le Conseil a approuvé au Conseil européen de Séville de juin 2002 une recommandation sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour 2002. La version 2002 des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) des États membres et de la Communauté confirme une nouvelle fois la stratégie existante, soigneusement définie, en matière de politique économique. Cette stratégie vise à mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité, qui puissent réagir de façon appropriée à l'évolution de la situation économique à court terme tout en améliorant la capacité à créer des conditions propices à une croissance à long terme, durable, favorable à la création d'emplois et non inflationniste. Cette nouvelle version des GOPE met l'accent sur quatre tâches essentielles: - préserver et renforcer le cadre macroéconomique, - accroître la participation au marché du travail et l'emploi, - renforcer les conditions propices à une forte croissance de la productivité, - promouvoir le développement durable. Les États membres se sont engagés à achever la transition vers des positions budgétaires à moyen terme proches de l'équilibre ou au plus tard en 2004. D'ici à ce que ces positions soient atteintes, ils éviteront des politiques budgétaires procycliques. Les États membres sont convenus de réaliser encore des progrès pour ce qui est du renforcement des finances publiques en vue de garantir leur viabilité à long terme, notamment en prévision de la charge additionnelle due au vieillissement de la population. Il est tout aussi important, si l'on veut maintenir des conditions macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité, que les partenaires sociaux continuent d'adopter, en matière de salaire, un comportement responsable qui contribue à la stabilité des prix et à la création d'emplois. Le fonctionnement des marchés du travail s'est manifestement amélioré. Toutefois, le rythme des réformes doit s'accélérer encore pour atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés lors du Conseil européen de Lisbonne. Des mesures politiques énergiques seront mises en place pour réduire le chômage et accroître la participation au marché du travail. Les incitations à accepter un travail ou à rester en activité seront renforcées. Ces mesures consisteront notamment à adapter les systèmes de prélèvements et de prestations (y compris les conditions de ressources, l'éligibilité et la durée) afin de rendre le travail plus attrayant, à réduire les incitations à la préretraite et à prendre des mesures destinées à réduire les obstacles à la mobilité géographique et professionnelle. Un marché intérieur pleinement intégré et compétitif stimulera la croissance et la compétitivité. À cette fin, il est essentiel de poursuivre les réformes structurelles sur le marché des produits et des capitaux, en particulier pour ce qui est des services et des industries de réseau, ainsi que sur les marchés récemment libéralisés. D'autres mesures seront prises pour créer un environnement réglementaire favorable aux entreprises et propice à l'innovation. En outre, des investissements seront réalisés en matière d'éducation et de formation pour accroître les qualifications et la capacité d'adaptation de la maind'oeuvre, encourager l'esprit d'entreprise et accélérer la transition vers une économie de la connaissance. Afin de favoriser les investissements dans l'UE, le coût du capital doit être réduit grâce à une meilleure efficacité et une meilleure intégration des marchés financiers de l'UE. Le plan d'action en faveur des services financiers sera achevé en 2005, et huit mesures juridiques importantes doivent être adoptées cette année. Pour encourager le développement durable, les politiques économiques visent à garantir que les effets externes des activités économiques sur l'environnement soient pleinement répercutés sur les prix, notamment par une pleine application du principe du pollueur-payeur. Les politiques économiques veillent également à relever de façon adéquate le défi posé par le vieillissement de la population, notamment en ce qui concerne la participation au marché du travail et ses conséquences financières. Les mesures viseront à favoriser une vie active de longue durée de façon à soutenir des taux d'emploi plus élevés, et à assurer la durabilité à long terme des finances publiques et des systèmes de retraite.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 16/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 386 voix pour, 47 contre et 21 abstentions, le rapport de M. Bruno TRENTIN (PSE, I) qui propose des modifications aux recommandations de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques pour 2002. Tout en se félicitant des recommandations de la Commission, le Parlement considère que le cadre d'une stratégie coordonnée des politiques économiques et sociales des pays de la zone euro doit être renforcé afin que l'Union européenne soit capable de lutter efficacement contre la tendance à la récession, surtout dans le domaine d'une politique active et cohérente de l'investissement orientée vers l'investissement dans le capital humain. Il demande aux États membres d'intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques économique, de l'emploi et sociale, et d'accélérer la modernisation du modèle social européen en tant que facteur productif pour la croissance et l'emploi qualifié. Le Parlement est d'accord pour considérer que des finances publiques saines sont essentielles mais elles ne suffisent pas à rendre la croissance soutenable. Un bon équilibre devrait être trouvé entre la

réduction de la dette publique, les baisses d'impôt et la poursuite du financement des investissements publics dans des secteurs clés tels que la recherche et l'innovation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et l'incitation aux innovations dans l'organisation du travail capables de valoriser la qualité du travail. Le Parlement insiste également sur la nécessité de permettre une mobilité sélective pour surmonter les goulets d'étranglement sur le marché du travail, d'équilibrer la mobilité par des politiques régionales pour empêcher l'aggravation de la situation pour les régions les plus faibles et de respecter le droit de tout demandeur d'emploi de choisir librement son lieu de travail. Le Parlement demande encore au Conseil : - de mettre en place une politique active d'établissement de mesures prévoyant des incitations à la réincorporation dans le marché du travail des personnes qui reçoivent des prestations de chômage; - de promouvoir la consultation préventive des travailleurs dans les processus de restructuration; - d'assurer un fonctionnement adéquat de services d'intérêt économique général de haute qualité; - de faciliter la création d'entreprises par les jeunes entrepreneurs; - d'assurer une coordination des politiques d'investissement public et privé, capable d'accroître l'efficacité et les synergies de chaque décision d'investissement; - d'adopter des mesures de tous types, y compris des mesures de formation pour les pays candidats afin d'éviter l'effondrement du modèle social.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 24/04/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : recommandation de la Commission européenne sur les grandes orientations de politique économique (GOPE) de 2002. CONTENU : les GOPE 2002 viennent renforcer la stratégie de politique économique intégrée adoptée par l'Union européenne. Pour que soient atteints ces objectifs ambitieux, les GOPE appellent les États membres à accélérer le rythme de la réforme économique. Elles recommandent de faire plus particulièrement porter l'effort sur quatre points: 1) Préserver la stabilité macroéconomique : les GOPE 2002 invitent à redoubler d'efforts afin d'atteindre des positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires le plus tôt possible dans tous les États membres et en tout état de cause d'ici 2004. À cette fin, il faut que les réformes fiscales soient financées de manière appropriée et qu'elles s'accompagnent, en cas de besoin, de réductions des dépenses publiques. Les partenaires sociaux ne doivent pas s'écarter de la voie raisonnable sur laquelle ils se sont engagés en matière de salaires. La progression des salaires nominaux doit être compatible avec la stabilité des prix, la création d'emplois et les conditions du marché du travail, afin de permettre une évolution des salaires conforme à l'évolution de la productivité et aux écarts de qualifications; 2) accroître le taux d'activité de la main-d'oeuvre ainsi que l'emploi et remédier à la persistance du chômage : il faut empêcher que la hausse conjoncturelle du nombre de sans-emploi prévue cette année ne prenne un tour structurel. Les GOPE 2002 recommandent des mesures destinées à abaisser le coût de la main-d'oeuvre et à adapter les systèmes de prélèvements et de prestations pour faire en sorte que le "travail paie". D'autres recommandations appellent à la suppression des obstacles à la mobilité géographique et professionnelle, à une plus grande flexibilité des salaires réels et à une efficacité accrue des politiques actives du marché du travail. Afin d'inciter davantage les inactifs à prendre un emploi, les GOPE 2002 font un certain nombre de recommandations précises aux États membres, telles que supprimer progressivement les régimes de pré-retraite, accroître l'offre de structures d'accueil pour les enfants et autres personnes à charge, promouvoir une organisation du travail plus souple, y compris en prévoyant des formules à temps partiel pour l'éducation et la formation, et améliorer l'information sur les possibilités d'emploi; 3) Améliorer les conditions d'une croissance forte de la productivité : malgré des progrès encourageants, de larges segments des marchés de produits européens sont encore insuffisamment intégrés pour faire de l'Union une destination attrayante pour les investissements. Les GOPE préconisent dans ce but un certain nombre de réformes, notamment la poursuite de l'intégration des réseaux d'énergie et de communication à travers l'Europe. Elles recommandent également de mieux inciter le secteur privé à investir dans la R&D, de faciliter le transfert des connaissances entre universités et entreprises et de promouvoir l'accès aux TIC. Il importe également de mettre en place un environnement réglementaire favorable aux entreprises, d'accroître l'efficacité des appels d'offres publics et d'investir dans l'éducation et la formation afin de renforcer les compétences et les capacitésd'adaptation de la main-d'oeuvre. Enfin, beaucoup reste à faire également en vue d'accroître l'intégration du marché financier; 4) Promouvoir un développement durable dans l'intérêt des générations présentes et futures : les États membres sont invités à recourir plus largement à des instruments économiques tels que la fiscalité et les régimes d'assurance et de responsabilité. Ils devraient notamment se préparer à l'introduction d'un système d'échange de droits d'émission au niveau de l'UE. Face au défi du vieillissement de la population, les GOPE recommandent aux États membres de mettre en oeuvre une stratégie d'ensemble consistant notamment à s'efforcer d'accroître les taux d'emploi ainsi qu'à réformer leurs systèmes de retraite et de santé pour leur donner une assise financière solide. De même, des mesures s'imposent afin de repousser l'âge de départ effectif à la retraite (par exemple, en restreignant l'accès aux régimes de préretraite), de mieux adapter les systèmes de retraite aux aléas démographiques et à l'augmentation de l'espérance de vie et d'encourager un recours accru à la capitalisation ainsi qu'une plus grande équité actuarielle.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 21/06/2002 - Acte législatif de mise en oeuvre

OBJECTIF : établir les grandes orientations de politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Recommandation 2002/549/CE du Conseil concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté. CONTENU : Le Conseil a définitivement adopté sa recommandation sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour 2002 (pour obtenir des informations sur le contenu de cette recommandation se reporter au résumé précédent).

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 07/05/2002

Au cours d'un échange de vues sur la recommandation de la Commission, le Conseil s'est penché en particulier sur les recommandations de politique générale et sur les domaines prioritaires à examiner par le Comité économique et financier (CEF) et par le Comité de politique économique (CPE) pour la poursuite de leurs travaux sur les orientations. D'une manière générale, le Conseil a approuvé l'attention particulière accordée par la Commission aux quatre défis clés concernant l'année prochaine: - préserver et renforcer le cadre macroéconomique; - favoriser une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, augmenter le taux d'activité et remédier à la persistance du chômage; - renforcer les conditions d'une forte croissance de la productivité; - promouvoir un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Le 4 juin 2002, le Conseil ECOFIN adoptera le rapport sur le projet relatif aux GOPE, qui sera soumis au Conseil européen de Séville.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 14/01/2003

La Commission a présenté une communication qui passe en revue les progrès réalisés en réponse aux grandes orientations des politiques économiques (GOPE) adoptées en 2002. Les GOPE 2002 ont confirmé la stratégie économique visant à faciliter la réalisation des objectifs fondamentaux du traité et des grands dossiers politiques de l'Union arrêtés par les Conseils européens de Lisbonne et de Stockholm. Cette stratégie politique est désormais bien établie. Le document tire les principaux enseignements suivants: - Les politiques macroéconomiques se sont avérées dans l'ensemble adéquates, mais ont été compliquées par une inflation persistante : la reprise qui s'était amorcée au début de 2002 n'est pas parvenue à monter en régime. Une nouvelle perte de confiance due aux scandales comptables aux États-Unis, à la poursuite de la baisse du cours des actions et à des tensions croissantes sur la scène internationale est venue peser sur une demande intérieure déjà atone. Malgré l'apathie de la croissance, les créations d'emplois ont continué quoiqu'à un rythme faible et la hausse du taux de chômage est restée marginale. L'inflation n'a reflué que lentement et l'on note une inflation sous-jacente élevée, particulièrement dans les secteurs de service; - Les positions budgétaires se sont détériorées sous l'effet des stabilisateurs automatiques, mais aussi suite au relâchement discrétionnaire de la politique budgétaire dans certains États membres : plusieurs États membres confrontés à des déficits structurels encore élevés n'ont plus progressé sur la voie de positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires, faisant même marche arrière pour certains, ce qui a contraint la Commission à prendre des mesures dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Quant à certains des États membres (Irlande et Autriche) qui avaient atteint des positions budgétaires structurelles proches de l'équilibre ou excédentaires, ils ne sont manifestement pas parvenus à les maintenir; - La viabilité à long terme des finances publiques est loin d'être garantie : si les réformes des systèmes de retraite entamées en 2002 par le Portugal, la Grèce, la Finlande et le Royaume-Uni constituent un pas dans la bonne direction, la viabilité à long terme des finances publiques est loin d'être garantie dans la plupart des États membres (et notamment en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche et au Portugal). En particulier, l'incapacité de l'Allemagne, de la Grèce, de la France, de l'Italie et du Portugal à s'engager plus fermement sur la voie de positions budgétaires saines est très préoccupante; - Les réformes structurelles des marchés du travail commencent à porter leurs fruits, mais il est indispensable d'accélérer le rythme de ces réformes : même si la plupart des États membres ont adapté leurs régimes de prélèvements et de prestations afin d'encourager la recherche d'un emploi et de faire en sorte que le travail soit plus attrayant sur le plan financier, les mesures prises étaient généralement décousues et axées sur les prélèvements, au lieu de tenir compte des effets conjugués des prélèvements et des prestations. Des politiques cohérentes de prolongation de la vie active, incluant une réforme énergique des systèmes de retraite et deretraite anticipée, s'imposent pour traduire dans les faits l'appel lancé par le Conseil européen de Barcelone en vue de relever de cinq ans environ l'âge moyen auquel les gens mettent un terme à leur carrière, et ce d'ici à 2010. La Suède, le Danemark et la Finlande et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni, ont pris des mesures visant à renforcer le suivi de l'efficacité des politiques actives du marché du travail. Il y a peu d'indications que les États membres se soient attachés à supprimer les obstacles à la mobilité géographique. Quelques États membres (la France, l'Italie et le Portugal) ont introduit de nouvelles mesures destinées à favoriser la flexibilité sur les marchés du travail et l'on observe, dans ce contexte, une tendance à un meilleur équilibre entre flexibilité et sécurité; - Des progrès ont été faits dans l'harmonisation des politiques de concurrence, mais la concurrence reste insuffisante dans les industries de réseau libéralisées : l'an passé, seuls cinq États membres (Danemark, Pays-Bas, Finlande, Suède et Royaume-Uni) ont atteint l'objectif de ramener le déficit de transposition de la législation relative au marché intérieur à 1,5 % ou moins d'ici le printemps 2003, tandis que trois États membres (France, Grèce et Portugal) affichaient un déficit supérieur à 3 %. L'élimination des obstacles restants aux échanges et aux services transfrontaliers reste très lente. En revanche, les avancées sont plus nettes en ce qui concerne le renforcement des autorités de réglementation et de concurrence. La concurrence reste en outre insuffisante même si la libéralisation des secteurs des télécommunications et de l'énergie commence à profiter aux consommateurs; - Des avancées encourageantes sont à signaler dans le domaine de l'intégration des marchés financiers : les objectifs ambitieux fixés par le Conseil européen de Barcelone pour 2002 seront en grande partie atteints. Il y a lieu de poursuivre sur cette lancée afin de parachever la mise en oeuvre du plan d'action pour les services financiers d'ici à 2005; - L'environnement des entreprises ne s'améliore que lentement, mais les progrès varient considérablement selon les États membres et les domaines d'action : certains États membres (dont la France, l'Italie, l'Autriche et le Portugal) ont pris des mesures visant à réduire les délais et les frais d'établissement d'une nouvelle société, à alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises et à stimuler la concurrence dans certains secteurs. La France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal ont abaissé leur taux d'imposition sur les sociétés, tandis que la Grèce a simplifié son système en la matière. La mise en oeuvre de la charte européenne pour les petites entreprises progresse dans tous les États membres; - La société du savoir rattrape lentement son retard sur les États-Unis dans le domaine de l'utilisation des TIC, mais d'importants écarts subsistent en ce qui concerne la recherche-développement des entreprises et les brevets : le Conseil n'est toujours pas parvenu à s'accorder sur le brevet communautaire. L'utilisation d'Internet a continué de s'étendre. Certains États membres ont oeuvré en faveur de l'éducation, notamment en renforçant la formation professionnelle. Plusieurs initiatives ont été prises pour faciliter le transfert de qualifications et de compétences à des fins universitaires et professionnelles; - Diverses mesures ont été prises dans le domaine du développement durable : l'Allemagne et la Suède ont augmenté leurs taxes sur l'énergie et/ou le carbone, tandis que les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni ont pris d'autres mesures en faveur de la protection de l'environnement. D'importants progrès ont été faits dans l'adoption de la proposition de la Commission visant à mettre en place un système communautaire de droits d'émission négociable. En revanche, aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne la réduction des subventions et des exonérations fiscales susceptibles de nuire à l'environnement. Enfin, l'ouverture du marché du fret ferroviaire ne progresse que très lentement. En dépit des progrès réalisés dans certains domaines, la Commission jege le tableau d'ensemble relativement décevant. L'immobilisme et la volte-face des pouvoirs publics sont monnaie courante face au ralentissement de la croissance économique. Une fois de plus, le fait de ne pas avoir assaini davantage les finances publiques lorsque les conditions s'y prêtaient a des conséquences néfastes estime la Commission.

Au lieu de tabler sur une expansion économique tirée par l'extérieur, l'UE devrait davantage puiser dans ses forces intérieures. Elle doit, dans les plus brefs délais, améliorer les conditions de fonctionnement de l'offre afin de créer un environnement favorable à la croissance. Les réformes structurelles peuvent favoriser la croissance également à court terme en faisant renaître la confiance.